

Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 15 octobre 2020

Personnes présentes :

Enseignants : Mesdames M. BARBERO, S. BONNET, V. MICHELOT, A. PERRON et C. POMMERY, et Messieurs G. BOULADE, M. JAUNET et J. MARTIN-DOUYAT.

Représentants de la commune : Mesdames M-F. DE RIBEROLLES, 1^{ère} Adjointe, en charge de la commission vie sociale et L. COMPÈRE, en charge de la commission communication, fêtes et cérémonies et vie associative ; Madame S. BERGER, Directrice ALSH et ATSEM.

Représentants des parents d'élèves : Mesdames M.

AURAMBOUT, G. BARATRAT, C. BLANCHOT, M. CORTEZ, S. HÉREL, E. LE GAL, C. TURPIN.

DDEN : Monsieur G. MANIN

Personnes excusées :

Madame A. GIEN, *Inspectrice de l'Éducation Nationale* ;

Monsieur A. GARCIA, Maire de Saint Parize le Châtel ;

Mesdames V. GAND et C. LAURENSON, *représentantes des parents d'élèves.*

- **Approbation du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal du conseil d'école du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

- **Résultats des élections des représentants des parents d'élèves**

Les parents élus précédemment sont remerciés, comme ceux qui se sont présentés cette année sur l'unique liste établie et ceux qui ont pu se rendre disponibles pour le dépouillement.

La liste électorale comptait 204 parents électeurs ; il y a eu 128 votants (uniquement par correspondance, comme annoncé lors du précédent conseil d'école en application de l'arrêté du 19 août 2019), 13 bulletins blancs ou déclarés nuls (il est rappelé que, comme chaque année, le vote se fait pour la liste entière et que barrer ou entourer un ou plusieurs noms entraîne la nullité du bulletin), soit un taux de participation de 62,75 % (pour mémoire, les précédents taux de participation étaient de 53% en 2017, 64,68% en 2018 et 61,34% en 2019).

Ont donc été élus, le vendredi 9 octobre 2020,

Titulaires	Suppléantes
MARATRAT Gwendolina	AURAMBOUT Maryline
BLANCHOT Catherine	GAND Vanessa
HÉREL Stéphanie	LAURENSON Christelle
CORTEZ Morgane	-
TURPIN Carole	-
LE GAL Émilie	-

- **Effectifs, constitution des classes, équipe enseignante**

Le groupe scolaire Henri Sarrado compte 143 élèves, pour 6 classes, répartis ainsi :

Maternelle (55 élèves)	
Classe de TPS/PS/MS (26 élèves : 5/15/6)	Classe de MS/GS (29 élèves : 15/14)
M ^{me} S. BONNET Atsem : M ^{me} N. CARON	M ^{me} A. PERRON Atsems : M ^{mes} S. BERGER/S. GRANDJEAN (lundi matin)

Élémentaire (88 élèves)			
Classe de CP (14 élèves)	Classe de CE1/CE2 (23 élèves : 14/11)	Classe de CE2/CM1 (23 élèves : 11/12)	Classe de CM1/CM2 (28 élèves : 7/21)
M ^{me} C. POMMERY	M ^{me} V. MICHELOT	M ^{me} M. BARBERO	M. J. MARTIN-DOUYAT M. M. JAUNET (jeudi)

La municipalité est remerciée pour la mise à disposition d'une Atsem pour chacune des deux classes maternelles. Ce personnel communal mis à disposition des classes maternelles, dont le rôle primordial dans le bon déroulement de la scolarité en maternelle est parfois oublié, est également remercié, pour la qualité et le professionnalisme du travail fourni, l'implication et la disponibilité permanentes dont il fait preuve.

Les élèves du groupe scolaire sont répartis géographiquement comme suit :

Provenance			
Azy le Vif	2	Mars sur Allier	9
Challuy	1	Saincaize/Meauce	3
Langeron	3	Saint Ouen sur Loire	1
Luthenay-Uxeloup	3	Saint Parize le Châtel	114
Magny-Cours	5	Saint Pierre le Moutier	2

Les prévisions, maximales, pour la prochaine rentrée sont les suivantes :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Rentrée 2021	15*	11	15	21	14	14	14	21	18	143

* nombre d'enfants nés en 2018 et 2019, susceptibles d'être scolarisés.

Il est rappelé que la loi pour une École de la confiance a abaissé à trois ans l'âge de l'instruction obligatoire et que le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle était un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. Si la scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille, lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées, et constitue ainsi une toute première étape de son parcours scolaire, cette scolarisation est toutefois fonction des places disponibles.

Comme chaque année, une réflexion sera menée par l'équipe enseignante de façon à définir la répartition la plus cohérente des niveaux des classes pour la rentrée 2021.

L'école bénéficie, depuis la rentrée 2020, du Réseau d'Aide d'IMPHY, composé de Madame V. BODIN, psychologue de l'Éducation nationale et de Madame D. VIARD-GODARD, enseignante spécialisée à dominante pédagogique. Auparavant, le Réseau d'Aide de VARENNES-VAUZELLES intervenait sur le secteur.

L'équipe enseignante est complétée par 2 personnels AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap), dont les professionnalisme, efficacité et disponibilité sont rappelés.

- **Règlement intérieur et charte de la laïcité**

Le règlement intérieur, qui décline localement le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires de la Nièvre, est adopté. Sur proposition des enseignants de la classe de CM1/CM2, il y est ajouté une mention indiquant l'interdiction d'apporter des jouets (peluches ou autres) ; ce règlement intérieur sera joint au procès-verbal de ce conseil d'école et transmis à chaque famille. Est également annexée à ce règlement, et présentée au conseil d'école, la Charte de la laïcité à l'École, infographie qui a vocation à rappeler, dans un langage accessible à tous, les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et à aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

- **Sécurité, santé et hygiène**

Sécurité : Il est rappelé que la circulaire 91-124 du 06/06/1991 précise que « l'ensemble des locaux scolaires est confié au directeur, responsable de la sécurité des personnes et des biens. » Les parents élus sont informés de la mise en place et du contenu du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), mis à jour chaque année, dont la finalité est de permettre aux équipes éducatives de faire face à un accident majeur en attendant les secours et d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités. L'annexe 1 du PPMS (Information à destination des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur) figure en annexe du procès-verbal du conseil d'école.

Des informations complémentaires, ainsi qu'un guide « sécurité des élèves » à destination des familles, sont disponibles sur <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>, site internet dédié aux parents et aux professionnels de l'éducation pour mieux comprendre les enjeux de l'École et renforcer le lien entre les différents acteurs de la réussite scolaire de chaque enfant.

Santé : Il est rappelé que les élèves atteints d'une maladie évoluant sur le long cours doivent obligatoirement bénéficier, sur les temps scolaires comme périscolaires, d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) - instruit ou renouvelé à la demande des parents ou avec leur accord - qui nécessite la rédaction d'un document-type disponible auprès du Centre Médico Scolaire de NEVERS (0386684627) et qui précise la conduite à tenir, afin que le personnel enseignant et celui communal en charge des élèves sur les temps périscolaires en soient informés.

- **Activités en lien avec le projet pédagogique 2017-2020 et/ou l'AS USEP**

Évaluations nationales : Le ministère de l'éducation nationale organise des évaluations standardisées des élèves à différents niveaux de leur scolarité : CP, CE1, sixième et seconde. Pour les élèves du premier degré, la passation des évaluations CP et CE1 a eu lieu en septembre 2020 ; un point d'étape aura également lieu en janvier 2021 pour les CP.

En français, les situations proposées pour les CP portent sur la reconnaissance des sons, la compréhension orale des mots, des phrases et des textes et l'identification des lettres de l'alphabet ; en mathématiques, sur la connaissance des nombres jusqu'à 10, l'identification des formes et la résolution de problèmes. Pour le point d'étape, les situations proposées porteront sur la reconnaissance des sons, la compréhension orale des phrases, l'écriture des syllabes et des mots et la lecture à voix haute ; en mathématiques, sur la connaissance des nombres jusqu'à 39, le calcul en ligne et la résolution des problèmes.

En français, les situations proposées pour les CE1 portent sur la compréhension orale des mots et des phrases, la compréhension écrite des phrases et des textes, la lecture à voix haute et l'écriture des mots ; en mathématiques, sur la

connaissance des nombres jusqu'à 100, le calcul en ligne et le calcul mental, la résolution de problèmes par le calcul et l'identification des formes.

Les résultats des élèves de début de CP et de début de CE1 du groupe scolaire figurent en annexe de ce procès-verbal.

Projet pédagogique 2017-2020 : Le projet pédagogique 2017-2020 du groupe scolaire Henri Sarrado s'articule, pour la dernière année, selon les parcours suivants :

→ *Un parcours d'éducation artistique et culturelle* (PEAC), autour des axes pratiquer, fréquenter et s'approprier des connaissances, en diversifiant et élargissant les domaines artistiques abordés à l'école.

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, les élèves pourraient, au cours de l'année, assister à plusieurs spectacles culturels issus du programme de la Maison de la Culture de Nevers à destination des scolaires.

→ *Un parcours citoyen* mettant en avant les valeurs de la République, autour des axes l'engagement et le droit et la règle.

Pour tous les élèves :

- Monsieur le Consul de l'Ambassade Américaine, accompagné d'un responsable des cimetières Américains en France, seront présents pour la cérémonie commémorative du 11 novembre 2021.

À cette occasion, la cérémonie se déroulera exceptionnellement l'après-midi (départ du cortège à 14h30, du cimetière). Une information municipale sera diffusée dans les cahiers de liaison ; encore plus que les années précédentes, la présence du maximum d'enfants à cette cérémonie serait souhaitable, dans la limite des disponibilités de chacun, pour compléter les activités pédagogiques qui auront pu être mises en place sur ce thème.

- Le projet de labellisation E3D (école en démarche de développement durable) qui devait être mise en place au cours de l'année précédente et qui n'avait pas été finalisé en raison du confinement de mars sera poursuivi.

Il s'agit pour l'école de s'engager dans une démarche de développement durable, apportant des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, en partenariat et en appui des démarches déjà mises en place par la commune. Les représentants des parents d'élèves suggèrent que les soucis récurrents du système de chauffage du bâtiment des deux classes maternelles et de la classe de CP puissent être pris en compte pour qu'une solution soit apportée à l'occasion de cette démarche.

Pour les élèves de CE2/CM1/CM2 :

- La municipalité a souhaité mettre en place un conseil municipal des jeunes, action qui sera l'occasion pour les élèves de vivre de façon concrète une partie des apprentissages liés à l'EMC (enseignement moral et civique).

4 élèves de CE2, 4 de CM1 et 4 de CM2, tous habitants la commune de Saint Parize le Châtel (ou celle de Moiry), seront élus par les autres élèves, lors d'un vote organisé, dans le respect du protocole sanitaire, dans la salle des cérémonies de la Mairie le jeudi 17 décembre (sous réserve de confirmation de la date). Les 12 élus seront force de propositions autour d'un programme qu'ils auront conçu ; les propositions pourront concerner la vie à l'école ou dans la commune.

- Dans le respect du protocole sanitaire, la Communauté de Communes Loire Allier (CCLA) a offert aux élèves de CE2, CM1 et CM2 un spectacle du Théâtre du Risorius, « Anoki ».

Ce remarquable spectacle a permis aux élèves de s'interroger, pendant plus d'une heure, sur les thèmes de la différence, de la différence de culture, du harcèlement et de l'intégration. La troupe du Risorius et la CCLA sont remerciées pour la qualité de ce spectacle, tout comme la municipalité pour la mise à disposition de la salle des cérémonies de la Mairie.

→ *Un parcours scolaire* qui permet un continuum pédagogique de la maternelle à la fin du cycle 3, une prise en compte de l'hétérogénéité qui s'attache à conforter les liaisons inter cycles et renforcer les liaisons inter-degrés ;

→ *Un parcours numérique* au service des apprentissages décliné dans différents domaines disciplinaires, pour développer des pratiques pédagogiques plus efficaces et appréhender un nouveau rapport par rapport au savoir, pour accompagner les parcours d'apprentissages des élèves ;

→ *Un parcours sportif et de santé* autour de l'éducation à la santé (hygiène, sécurité, 1^{ers} secours, alimentation), pour développer des pratiques d'éducation à la santé responsables : le contexte sanitaire rendant difficile la prévision d'actions pédagogiques, ces actions seront nécessairement limitées. En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, les actions d'éducation à la santé prévues pour l'année 2019-2020 pourraient être mises en place : pour mémoire, il s'agissait d'actions ponctuelles avec la participation de la Croix Rouge Française (sur le thème de l'apprendre à porter secours) et de Madame BOUDRON, infirmière scolaire, qui pourrait intervenir autour de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil).

Natation scolaire : Les séances de natation scolaire se dérouleront à l'espace aquatique Amphélia d'Imphy, dans le respect du protocole sanitaire qui s'impose aux établissements scolaires et dans le respect du protocole sanitaire de l'espace aquatique.

Du mardi 1^{er} décembre 2020 au mardi 2 mars 2021, tous les élèves de la classe de CM1/CM2 pratiqueront pendant 10 séances la natation scolaire de 9h30 à 10h15. Contrairement aux années précédentes, les élèves de CM1 de cette classe participeront à ces séances afin d'éviter que ces élèves ne soient répartis dans les autres classes.

Pour les élèves de CP et de CE1 qui, les années précédentes, bénéficiaient également, au troisième trimestre, de séances de natation scolaire, la participation à ces activités dépendra de l'évolution du contexte sanitaire.

Le coût des transports est pris en charge par la municipalité, qui est remerciée ; celui des séances (utilisation des structures et mise à disposition du personnel de la piscine) sera pris en charge pour tout ou partie par l'association locale l'Amicale, qui est remerciée pour son soutien actif à la vie de l'école, tout au long de l'année.

Les parents accompagnateurs qui pourront se rendre disponibles sont également remerciés. Il est rappelé qu'il est nécessaire de posséder un agrément délivré par les services de la DSDEN pour accompagner, dans l'eau, les activités mises

en place par les enseignants ; en revanche, l'autorisation pour assurer l'encadrement de la vie collective relève seulement des compétences du directeur d'école.

Calendrier scolaire :

Noël	Hiver	Printemps
Du samedi 19/12/2020 au lundi 04/01/2021(*)	Du samedi 06/02/2021 au lundi 22/02/2021(*)	Du samedi 10/04/2021 au lundi 26/05/2021(*)
Vacances d'été : mardi 6 juillet 2021 après l'école		

(*) Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués ; les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congé le vendredi soir après les cours.

Il est précisé que le **vendredi 15 mai 2021 sera vaqué**. Les élèves n'auront donc pas classe.

- **Manifestations extrascolaires à venir**

En raison du contexte sanitaire, aucune manifestation ne pourra être proposée.

- **Questions des parents**

1. Serait-il envisageable d'envisager une labellisation progressive de l'école en éco-école afin d'accompagner les enfants vers l'apprentissage réflexe du développement durable. Ceci pourrait par exemple passer par une classe verte pour les plus grands, du jardinage pour les petits ou l'apprentissage de moins de déchets au quotidien...

Une réponse à cette question a été fournie lors du point sur la labellisation E3D.

2. Réfléchir ou revoir l'organisation des Atsems lors d'un arrêt maladie. En effet nous avons pu constater les difficultés que cela engendre lorsqu'une Atsem est en arrêt et non remplacée.

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

L'organisation a été perturbé ces 2 dernières semaines par les absences pour raison d'arrêts maladie de :

- Madame la secrétaire générale en charge du personnel
- Madame la responsable de la cantine
- Madame la responsable de l'ALSH qui assure les fonctions d'ATSEM.

Pour pallier ces absences, nous n'avons pu que recruter qu'une personne pour 3 heures de travail quotidien 4 fois par semaine. Ainsi il n'a pas été possible de maintenir le poste d'ATSEM vacant sur la totalité de cette période. Grâce à la bonne volonté et à l'esprit de responsabilité des agents restants en poste (à noter qu'un agent du service technique a apporté volontairement sa contribution pour aider à la logistique de la cantine), nous avons pu assurer un service certes perturbé mais respectant la sécurité des enfants et le maintien des services avec la même amplitude horaire.

Sans cet engagement, nous aurions eu beaucoup de mal à maintenir ce demi-poste d'ATSEM tous les matins.

Nous espérons retrouver en pleine forme tous les absents à la rentrée. Nous avons bien conscience des gênes apportées aux enseignantes par cette absence, la commune a toujours soutenu son école en mettant à disposition deux ATSEM au lieu d'une comme le prévoit la réglementation.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Directeur
Guillaume BOULADE
Groupe scolaire Henri Sarrade
Place Antoine Desforges
58490 Saint Parize le Chatel

